

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No. 5/11**

Objets	1. Giratoire de la place de l'Ancienne Gare 2. Rte d'Allaman 3. Av. du Clos d'Asper 4. Giratoire de l'hôpital
Opération proposée	Respectivement création (1) et rénovation (2,3,4)
Réalisation	Par tranches, la première en été 2011
Coût de l'opération	Fr. 1'860'000
Financement	Par trésorerie et/ou emprunt
Durée d'amortissement	30 ans
Planification de la dépense	Partielle (v/remarque ci-dessous)

Remarque (s)

Le montant total de l'investissement est supérieur de Fr. 732'000.- à celui prévu dans le plan d'investissement 2011/2015 (Fr. 1'128'000.-). La justification réside dans le fait que le montant prévu dans le plan d'investissement concernait le projet de construction du giratoire de l'Ancienne Gare et la rénovation partielle de la Rte d'Allaman. Il est apparu, lors de l'étude des travaux, que l'Av. du Clos d'Asper nécessitait une rénovation (chaussée et infrastructures liées), de même que le giratoire de l'Hôpital devait être désormais conçu de telle sorte que la visibilité soit améliorée par un abaissement de la végétation centrale et que les poids lourds n'empiètent plus sur le périmètre de l'ouvrage. Ces réalités expliquent donc le montant du surcoût qui n'est pas inscrit dans le plan d'investissement.

Par ailleurs, le montant qui fera l'objet d'un emprunt pourra être inclus dans l'enveloppe globale admise par le Conseil communal en matière d'endettement (plafond d'endettement).

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, prévoit positivement à l'octroi de ce crédit.

Le président :

Jean-Pierre Jotterand

Aubonne, 22 juin 2011